

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 918

Artikel: Scuntrada rumantscha : la difficile survie du romanche
Autor: Barblan, Iurg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La difficile survie du romanche

Il y a 50 ans que le romanche est reconnu en Suisse comme langue nationale (mais non officielle, ce qui signifie que les lois et les documents fédéraux ne sont pas traduits en romanche). A l'occasion de cet anniversaire a eu lieu à Scuol, au mois d'août, la «Scuntrada rumantscha», grande rencontre culturelle au cours de laquelle il a beaucoup été question de l'avenir de cette langue, parlée par plus de 50 000 personnes aux Grisons.

Au terme d'une semaine souvent passionnante et parfois passionnée, je rentre de Scuol le cœur un peu serré. Parce que, au cours des multiples débats, les deux questions vitales pour la survie du romanche, c'est-à-dire le développement du nouveau romanche unifié, le romanche grison (RG) et la création d'une véritable télévision romanche n'ont jamais été abordées avec la franchise indispensable pour éviter les malentendus. On a donc tourné autour du pot. Si le débat lui-même est resté académique, le courageux discours du conseiller d'Etat Reto Mengiardi, vice-président du gouvernement grison, a clairement placé les Romanches devant leurs responsabilités.

C'est très compréhensible. Le RG, loin d'unir les Romanches, aujourd'hui les divise. Et leur fierté leur interdit de quémander la télévision à laquelle ils ont droit.

tut de droit privé, et dont la finalité n'est pas de gagner de l'argent:

Entreprise	pertes en mio de francs
Oerlikon-Bührle	115
Verkehrsbetriebe Zürich	84
Kern AG	11
Verkehrsbetriebe Luzern	7,8
Abo Holding	6,7
Basler Verkehrsbetriebe	6

En tout cas, si les entreprises de transport font des déficits, l'industrie de l'armement, elle, n'est décidément plus ce qu'elle était! ■

Les idiomes disparaîtront

Pourtant les faits sont clairs, et c'est d'eux qu'il faut partir: les cinq idiomes romanches vont mourir. On pourra peut-être retarder leur disparition, on ne l'empêchera pas.

Si l'expérience du RG réussit, il remplacera peu à peu les idiomes mourants, *puter* et *vallader* en Engadine, *sursilvan*, *sutsilvan* et *surmiran* dans le bassin du Rhin. Les Romanches qui connaîtront le RG n'auront aucune peine à lire et comprendre les cinq idiomes; ils pourront en jouir pleinement. Romans et nouvelles, essais et histoire, proverbes et poésie, théâtre et comptines, la chanson populaire et les inscriptions gravées sur tant de belles demeures, tout ce patrimoine restera la source vive de la culture romanche. Le passé continuera à nourrir le futur. Les idiomes disparaîtront, car l'âme romanche, l'identité romanche, la culture romanche et sa latinité survivront.

Et sans le RG? Sans lui, les idiomes disparaîtront également. Mais alors les ex-Romanches, devenus alémaniques, n'auront plus accès à leur ancien langage. Ils auront perdu non seulement les idiomes, mais toute leur culture. Et la Suisse aura perdu un trésor.

Bien que nous soyons tous intéressés à la sauvegarde de l'identité romanche, c'est aux Romanches d'abord, puis au peuple grison, de trancher. Le RG, c'est leur affaire.

Une télévision romanche

Par contre, la question de la télévision est moins l'affaire des Romanches que celle de tous les Suisses.

L'actuel programme de la télévision romanche compte 50 minutes d'émission

par semaine. L'émission *Télésguard*, de 15 minutes, le samedi à 17h30, est rediffusée le dimanche à 13h45. Et l'émission *Istorgia da buna notg*, de 10 minutes, est diffusée le samedi à 17h45 et le mardi à 18h50. C'est tout.

En payant notre concession radio-TV, en assurant le développement d'une TV qui atteint quasiment tous les ménages, nous faisons pénétrer dans les foyers romanches, dont les enfants sont aussi friands de TV que les autres gosses de Suisse, quelques gouttes de romanche et un flot de suisse allemand.

En toute inconscience et avec les meilleures intentions, notre télévision helvétique assassine le romanche.

Pour que la télévision devienne le soutien de la culture romanche, elle doit offrir un programme complet. Cela coûtera cher. Effrayés par la disproportion entre l'importance des coûts et la minuscule population concernée, les Romanches se taisent.

Pratiquement, cela conduirait sans doute à détacher la TV romanche de la TV alémanique pour la rattacher à la TV de la Suisse italienne. Et surtout à la doter des moyens financiers nécessaires pour la production d'un programme quotidien de plusieurs heures, avec une part très importante pour la jeunesse.

La Suisse, et tout particulièrement la Suisse allemande, est-elle capable d'assumer ses responsabilités et de réparer les torts commis? La question doit être posée; elle doit être débattue sans passion, sans égoïsme, sans lâcheté surtout, dans le seul souci de justice.

Iurg Barblan

Un vieux noyau

En 1982, Raymond Racine, ancien directeur général de Publicitas, avait déclaré à la *Schweizerische Handelszeitung* que Alfred Borter, Jean-Charles Gerstenhauser et Ercole Lanfranchi, membres du Conseil d'administration, détenaient près de la moitié du capital-action. Seul un petit reste pouvait se négocier en bourse, car au moins deux autres cinquièmes du capital-action étaient en mains sûres. C'était il y a six ans, mais ce n'est probablement pas très différent aujourd'hui.